



Theratechnologies annonce un regroupement d'actions à raison de 1 pour 4

Juil. 20, 2023

- Les actions ordinaires émises et en circulation seront regroupées à raison d'une action post-regroupement pour chaque tranche de quatre actions pré-regroupement émises et en circulation afin que la Société se conforme de nouveau aux exigences d'inscription du NASDAQ

Le présent communiqué de presse constitue un « communiqué désigné » aux fins du supplément de prospectus de la Société daté du 16 décembre 2021 à son prospectus préalable de base simplifié daté du 14 décembre 2021.

MONTRÉAL, 20 juill. 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies », la « Société » ou « nous ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration a approuvé un regroupement des actions ordinaires émises et en circulation du capital-actions de la Société à raison d'une (1) action post-regroupement pour chaque tranche de quatre (4) actions pré-regroupement émises et en circulation (le « regroupement »).

Le regroupement prendra effet le 31 juillet 2023, sous réserve des approbations des autorités de réglementation pertinentes, dont la Bourse de Toronto (la « TSX ») et le Nasdaq Stock Market (le « NASDAQ »). L'approbation des actionnaires n'est pas nécessaire pour que le regroupement prenne effet. La Société prévoit que ses actions ordinaires post-regroupement commenceront à être négociées à la TSX et au NASDAQ vers le 31 juillet 2023.

Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise dans le cadre du regroupement. Si un actionnaire avait par ailleurs le droit de recevoir une fraction d'action lors de ce regroupement, le nombre d'actions ordinaires que recevra cet actionnaire sera arrondi à la hausse (si la fraction correspond au moins à la moitié d'une action) ou à la baisse (si la fraction correspond à moins de la moitié d'une action) au nombre entier d'actions ordinaires le plus près, étant entendu qu'aucun actionnaire ne détiendra moins d'une action ordinaire à la suite du regroupement. Au 19 juillet 2023, la Société avait 96 807 309 actions ordinaires émises et en circulation, et elle prévoit avoir environ 24 201 835 actions ordinaires émises et en circulation une fois le regroupement réalisé.

Les actionnaires qui détiennent leurs actions ordinaires par voie électronique soit sous forme d'inscription directe en compte par l'intermédiaire d'un avis ou d'un relevé du système d'inscription directe (« SID ») avec Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), agent des transferts de la Société, ou au nom d'un intermédiaire comme une banque, un courtier ou un autre prête-nom, n'auront aucune mesure à prendre étant donné que le regroupement devrait apparaître automatiquement dans les registres de l'agent des transferts et sur le prochain relevé de compte de ces actionnaires. Les intermédiaires pourraient avoir des procédures particulières de traitement du regroupement, y compris de traitement des fractions d'actions.

Les actionnaires qui détiennent des certificats d'actions papier recevront de Computershare une lettre d'envoi leur permettant d'échanger leurs anciens certificats d'actions contre un relevé du SID qui indique le nombre de nouvelles actions ordinaires post-regroupement qu'ils détiennent. Jusqu'à ce qu'il soit remis, chaque certificat d'actions représentant des actions ordinaires pré-regroupement sera considéré, à toutes fins, comme représentant le nombre d'actions ordinaires post-regroupement entières auxquelles l'actionnaire a droit par suite du regroupement.

Justification du regroupement

Le 7 mars 2023, la Société a annoncé qu'elle a reçu du NASDAQ une lettre d'avis l'informant qu'elle ne respectait pas la règle d'inscription 5550(a)(2), le cours acheteur de clôture des actions ordinaires de la Société au NASDAQ ayant été inférieur à 1,00 \$ US par action au cours des 30 jours ouvrables consécutifs précédents (l'« exigence relative au cours acheteur minimal »). Conformément à ses règles d'inscription, le NASDAQ a accordé à la Société un délai de 180 jours se terminant le 30 août 2023 pour se conformer de nouveau à l'exigence relative au cours acheteur minimal.

Étant donné qu'une grande partie des actions de la Société sont négociées au NASDAQ, la Société effectue le regroupement dans le but d'augmenter le cours de ses actions ordinaires pour se conformer de nouveau à l'exigence relative au cours acheteur minimal du NASDAQ et maintenir son inscription à la cote de cette bourse.

La Société s'attend à ce que le regroupement ait une incidence économique neutre sur les actionnaires et sur les porteurs de titres convertibles en actions ordinaires, de titres permettant d'acquérir des actions ordinaires ou de titres corrélés avec le cours des actions ordinaires, sauf dans la mesure où le regroupement donne lieu à des fractions d'actions ordinaires.

Des rajustements proportionnels seront apportés au prix d'exercice des options d'achat d'actions, des bons de souscription et des autres instruments en cours liés aux actions ordinaires ainsi qu'au nombre d'actions ordinaires sous-jacentes à ces options d'achat d'actions, bons de souscription et instruments liés à des actions, et ce, afin que ces instruments offrent le même rendement économique après le regroupement.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en matière de valeurs mobilières, qui sont fondés sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur les renseignements auxquels la direction de la Société a accès à l'heure actuelle. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots tels que

« peut », « va », « pourrait », « prometteur », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » e « estime » ou la forme négative de ces termes ou encore des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur l'incidence potentielle du regroupement sur le cours des actions ordinaires de la Société et le retour à la conformité aux exigences d'inscription du NASDAQ. Bien que l'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse soit fondée sur des hypothèses qui, selon la Société et compte tenu des renseignements actuellement disponibles, sont raisonnables, les investisseurs ne doivent pas se fier indûment à cette information puisque les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux résultats présentés dans l'information prospective. Certaines des hypothèses formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs supposent que la variation du cours des actions ordinaires de la Société, une fois le regroupement réalisé, sera corrélée et proportionnelle au ratio en fonction duquel le regroupement est effectué. Les hypothèses sur lesquelles repose l'information prospective sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies, qui sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans cette information prospective. Ces risques et ces incertitudes comprennent notamment ceux qui sont liés ou attribuables à la réaction des investisseurs face au regroupement et aux facteurs qui ont une incidence sur un placement dans les actions ordinaires de la Société. Les investisseurs actuels et les investisseurs éventuels sont invités à se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 27 février 2023 disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 28 février 2023 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces risques et incertitudes et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Renseignements aux investisseurs :

Philippe Dubuc

Vice-président principal et chef de la direction financière

pdubuc@theratech.com

438 315-6608